

**Ado 61**  
Maison départementale



**Christophe PAPILLON**  
Coordinateur du réseau



**Adeline BOÉ**  
Cheffe de projet

**ACTUALITÉS ET RESSOURCES EN MATIÈRE  
DE SANTÉ MENTALE DES JEUNES  
JOURNÉE DIRECTEURS ACM**

**9 juin 2026**

# Contexte épidémiologique

**Une tendance à la baisse** du nombre de jeunes de moins de 30 ans en région

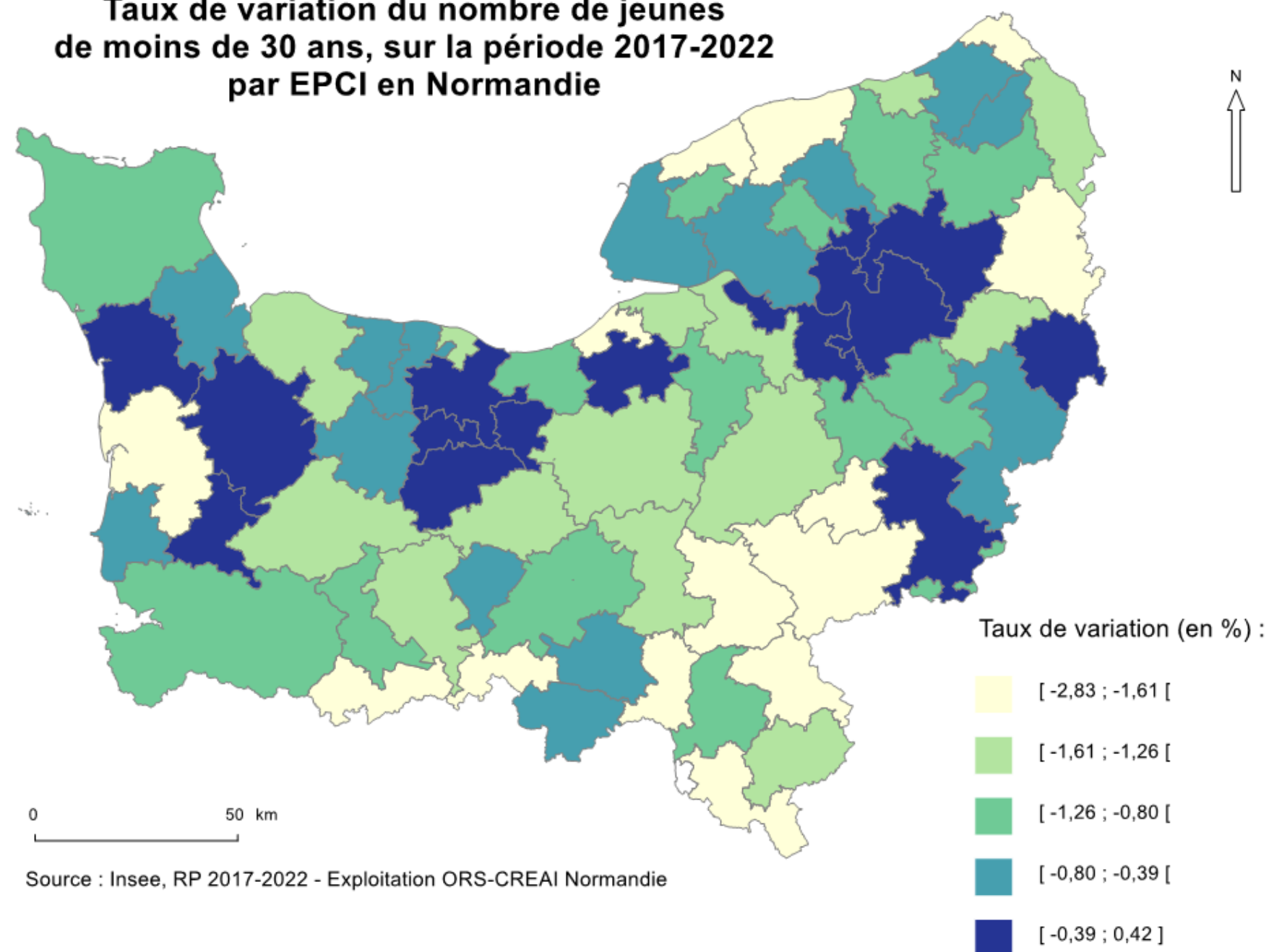
**-0,60%** de jeunes de moins de 30 ans,  
sur 5 ans (2017-2022)

Contre -0,13 % dans la population française

Une baisse du nombre de moins de 30 ans,  
plus marquée en région qu'au plan national

**-1,33 %** dans l'Orne

Taux de variation du nombre de jeunes  
de moins de 30 ans, sur la période 2017-2022  
par EPCI en Normandie



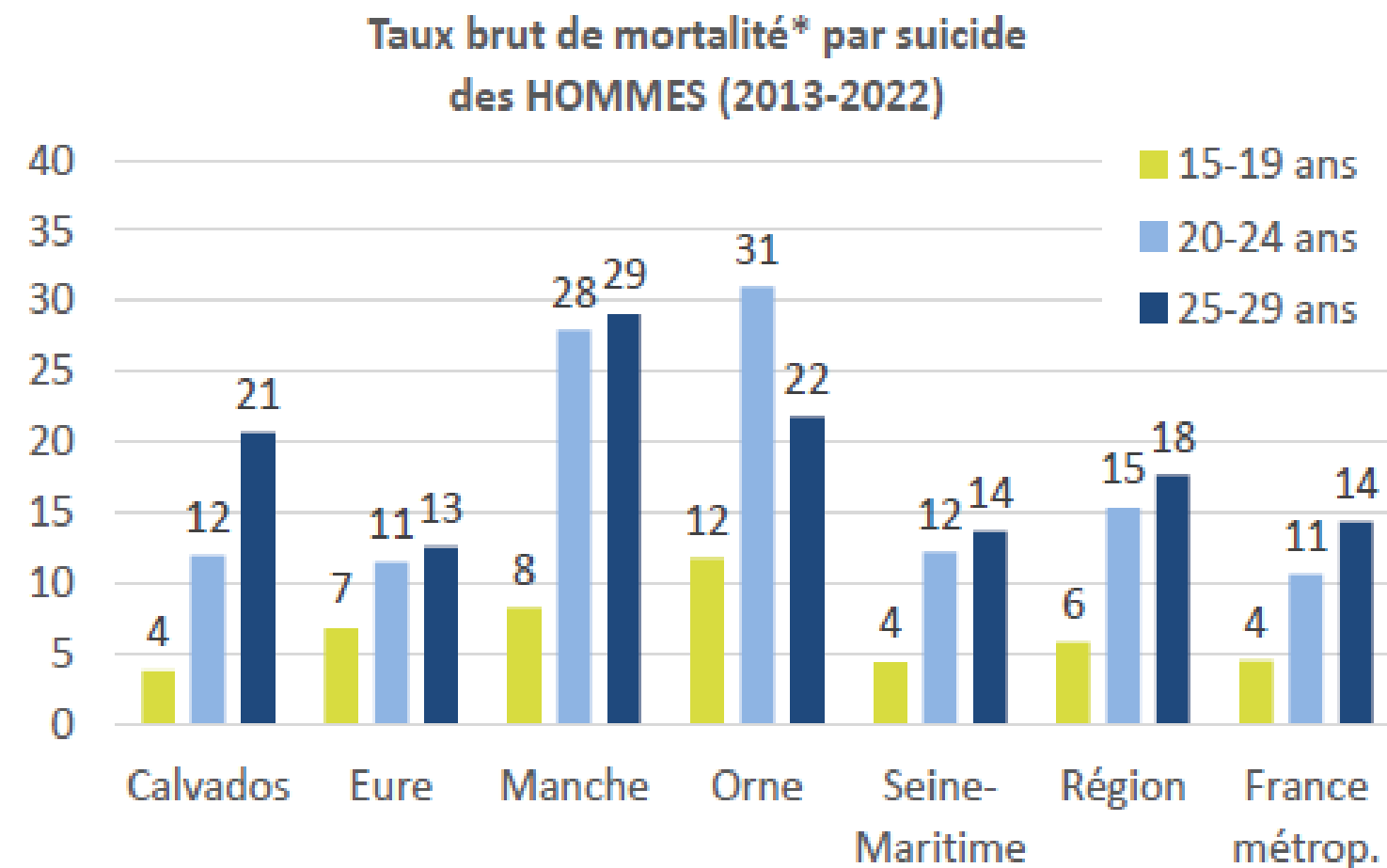
## → Une surmortalité des jeunes par suicide en région

En région comme en France métropolitaine :

- Une surmortalité par suicide chez les hommes comparativement aux femmes :

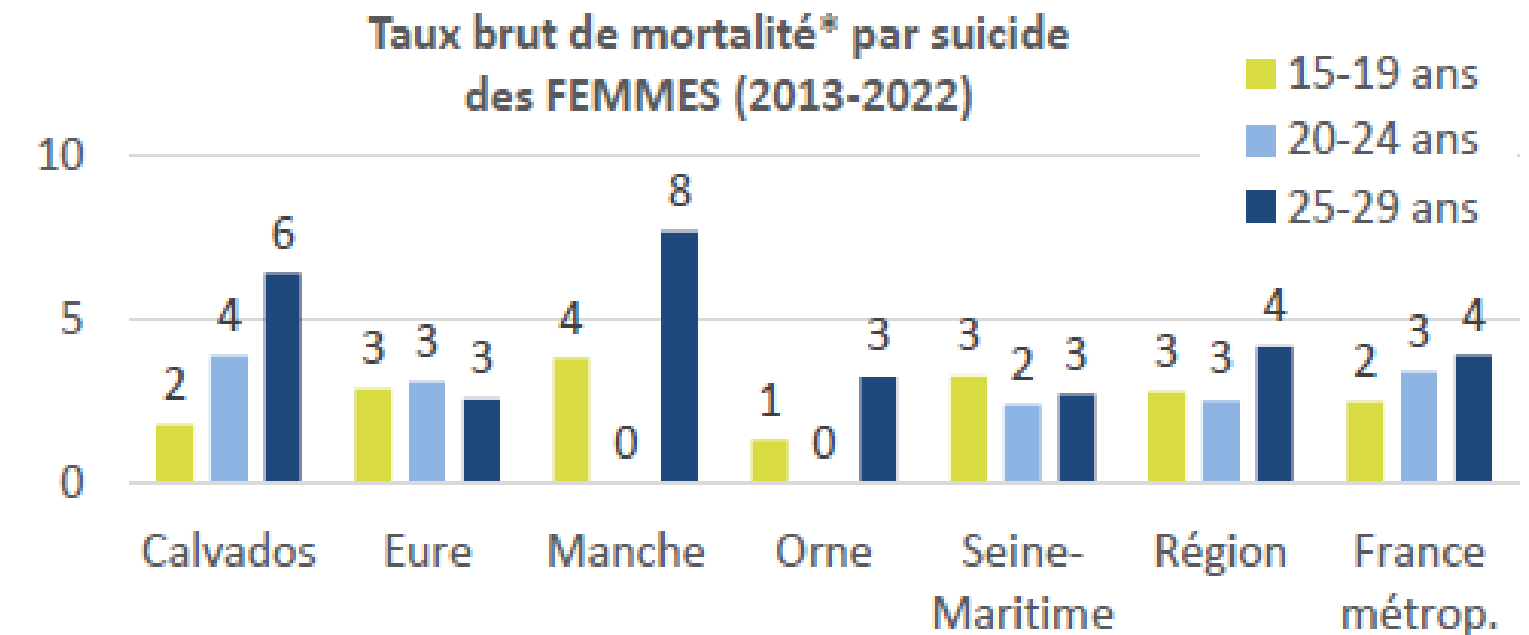
Ex en Normandie :

- à 15-19 ans : taux de mortalité de 5,8 % contre 2,8 %
- à 20-24 ans : taux de 15,3 % contre 2,5 %
- à 25-29 ans : taux de 17,6 % contre 4,1 %



En région :

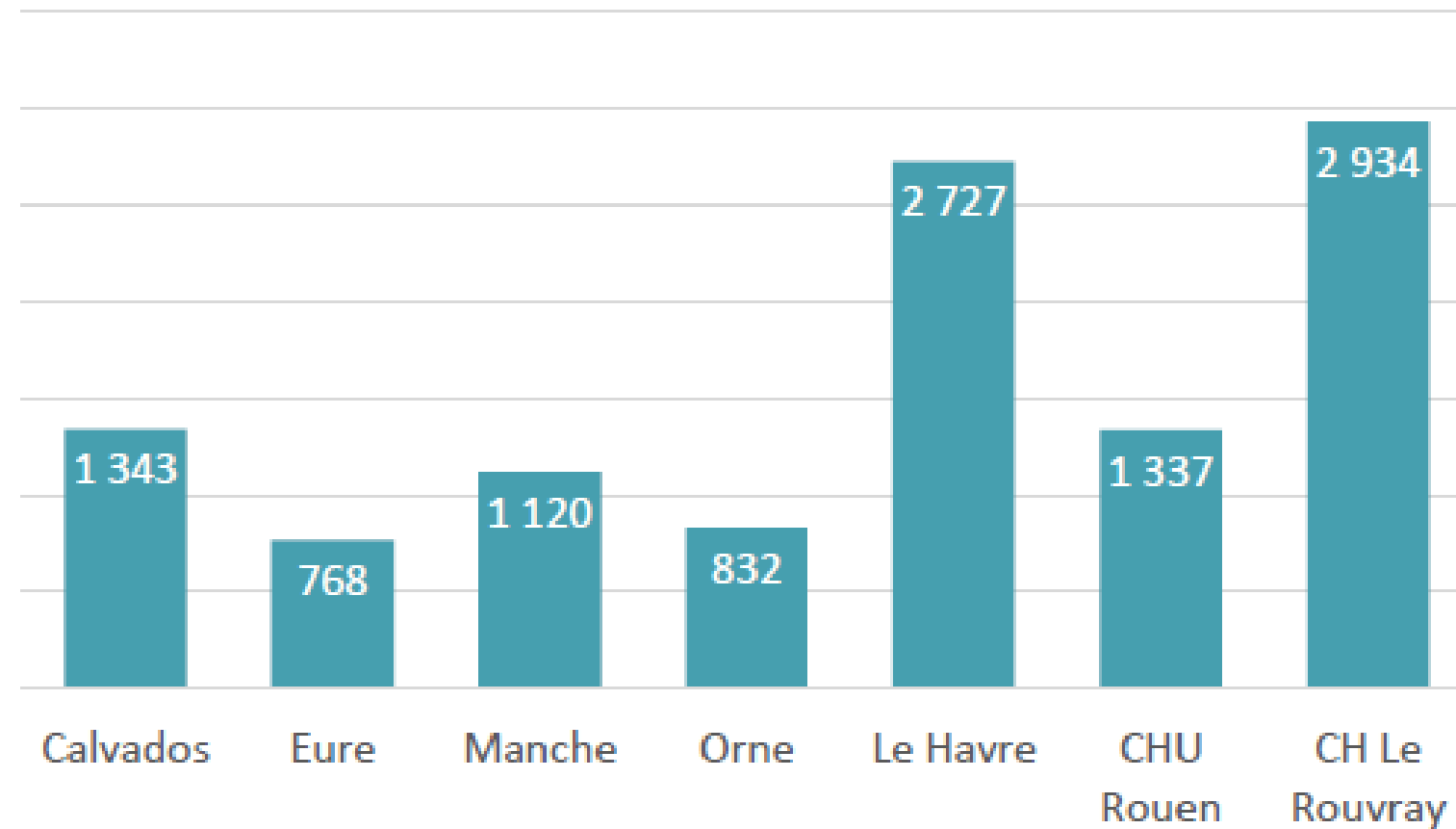
- Une surmortalité par suicide, comparativement à la France métropolitaine :
  - Particulièrement chez les hommes (ex à 25-29 ans : taux de mortalité de 17,6 % contre 14,3 %)
  - Mais aussi chez les femmes (ex à 25-29 ans : 4,1 % contre 3,9 %)
- Une surmortalité par suicide plus importante dans la Manche et dans l'Orne
- Des taux en baisse continue depuis 8 ans (2005-2018) en région comme en France métrop.



Source : Inserm-CépiDc, 2013-2022 - Exploitation : ORS-CREAI Normandie - \* Taux brut de mortalité pour 100 000 habitants de la tranche d'âge

## ➔ 11 061 situations de jeunes identifiées à l'accueil des MDA en 2024

Nombre de situations de jeunes identifiées à l'accueil des MDA en 2024



Profil des adolescents :

- 2/3 de filles pour 1/3 de garçons
- Près de 9/10 sont âgés de 12 à 18 ans

Parmi les problématiques identifiées :

- Problèmes de la relation intrafamiliale
- Troubles de la relation et de l'estime de soi
- Difficultés éducatives

*Troubles de l'adaptation scolaire*

*Angoisses*

*Tristesse de l'humeur*

Source : MDA de Normandie 2024 - Exploitation : ORS-CREAI Normandie

Ado 61

Maison départementale



# Maison des adolescents de l'Orne



Les Maisons des adolescents doivent apporter des réponses pertinentes et adaptées aux besoins des adolescents, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire.

Circulaire 5899-SG du 28/11/2016 et son cahier des charges

# 3 publics



**-Adolescents.**

**-Parents.**

**-Professionnels.**

## 3 ESPACES

### L'ACCUEIL

Généraliste, gratuit, confidentiel et  
possiblement anonyme. Un temps pour  
entendre et prendre en compte, évaluer  
la situation, soutenir et ... orienter si  
nécessaire.



# 3 ESPACES

## L'ESPACE SOIN ET PRISE EN CHARGE

Une équipe mobile sur chaque site pour  
les situations de crise.

Un espace médiation.



# 3 ESPACES

## L'ESPACE RÉSEAU/RESSOURCE

Accompagnement des acteurs du territoire confrontés aux problématiques adolescentes.



Ado 61

Maison départementale



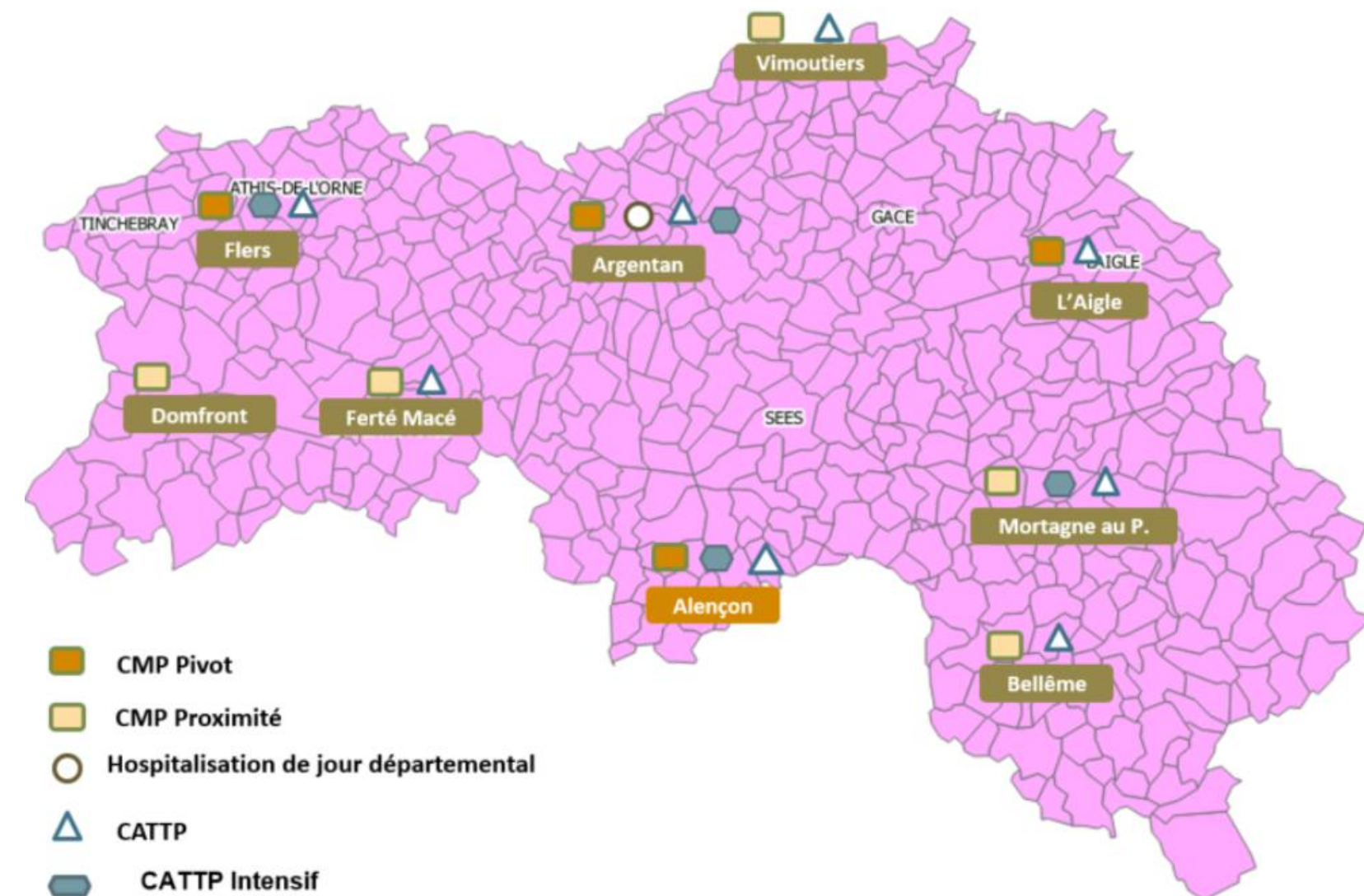
# Le Centre Médico-Psychologique (CMP) enfants

Les centres médico-psychologiques sont des « unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile ». (Arrêté du 14 mars 1986). Ils sont également un lieu d'orientation.

Premier interlocuteur pour la population, le CMP est le lieu où sont exprimées les demandes de soins émanant soit de la personne elle-même, soit de son entourage familial, socio-professionnel, médical, médico-social ou social.

La mission des CMP est d'organiser le déploiement de son offre de soins sur le territoire :

- **Accueillir** toute personne se présentant dans la structure, quel que soit le niveau
- d'urgence de sa situation.
- **Evaluer** la situation du patient dans le champ de la santé mentale par une équipe
- pluridisciplinaire.
- **L'orienter** vers la structure la plus adaptée conformément à son projet de soins
- et son parcours de vie.



Le CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique) est un lieu d'écoute, de prévention et de soins pour les enfants et adolescents de 0 à 18 ans qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école.

## Missions principales :

- Diagnostic
- Traitement et Accompagnement

Tout enfant qui éprouve des difficultés pour grandir peut pousser la porte du CMPP. Les demandes de consultations se font à l'initiative des parents et des adolescents eux-mêmes.

## Activités :

Près de 400 enfants sont reçus chaque année au sein du CMPP.

Les professionnels proposent des accompagnements variés :

- Psychothérapies individuelles ou familiales
- Prises en charge orthophoniques ou en psychomotricité
- Remédiations cognitives
- Accompagnement pédagogique à visée thérapeutique
- Groupes thérapeutiques (contes et marionnettes, motricité et langage, ...)
- Guidance parentale
- Soutien éducatif et accès aux droits

Le projet de soins s'élabore en équipe pluridisciplinaire à partir des besoins identifiés. Le travail est centré sur l'enfant et sa famille.

## Accompagnement avec un psychologue conventionné

Les patients de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) en souffrance psychique d'intensité légère à modérée peuvent **bénéficier, dans le cadre du dispositif Mon soutien psy, de séances avec un psychologue conventionné**, remboursées par l'Assurance Maladie.

Depuis juin 2024, consulter un médecin avant de prendre un rendez-vous avec un psychologue conventionné n'est plus une obligation. Le patient peut accéder directement à un psychologue conventionné figurant dans l'[annuaire dédié](#) (sur le site internet ameli.fr). Cependant, il reste tout à fait possible de consulter au préalable un médecin pour faire le point avec lui. Cette démarche facilitera le parcours de soin du patient.

En fonction de l'état de santé du patient, et en accord avec lui, le médecin peut lui proposer de suivre des séances d'accompagnement psychologique (12 au maximum) avec un psychologue conventionné. Ce dispositif peut notamment bénéficier aux publics qui ne pouvaient pas auparavant accéder à l'accompagnement psychologique pour des raisons financières.

## Consentement des parents pour les patients mineurs

Le consentement des titulaires de l'autorité parentale (parents ou tuteur) est nécessaire pour engager un parcours de soins pour un mineur et permettre le partage, entre les acteurs de ce parcours, dans la mesure où ils ont vocation à en connaître, des informations relatives à sa prise en charge en santé mentale. **Vous devez rechercher le consentement des deux titulaires de l'autorité parentale** en orientant votre patient mineur vers un accompagnement psychologique.



### **Le 3114, numéro national de prévention du suicide**

Si vous êtes en détresse et/ou avez des pensées suicidaires, si vous voulez aider une personne en souffrance, vous pouvez contacter le numéro national de prévention du suicide, le 3114.

Le 3114 est accessible **24h/24 et 7j/7, gratuit et confidentiel**, en France entière.

Un professionnel du soin, spécifiquement formé à la prévention du suicide, sera à votre écoute.

Sur le site, vous trouverez des ressources pour mieux comprendre la crise suicidaire et des conseils pour la surmonter.

Le 3114 est piloté par le Ministère en charge de la santé.

**Le 3114 est un guichet privilégié d'entrée dans les dispositifs de prévention du suicide partout en France.**

Le 3114 permet de répondre aux besoins immédiats des personnes en recherche d'aide : écoute, évaluation, intervention, urgence, orientation ou suivi de crise. Elle s'adresse également aux professionnels en contact avec des personnes en détresse ou en quête d'information sur le suicide et sa prévention.



**En tout temps, lorsque vous joignez le 3114, vous obtenez la réponse d'un professionnel (infirmier ou psychologue, sous la supervision d'un médecin spécialiste) formé et capable :**

- D'évaluer votre niveau de souffrance,
- De vous écouter, sans jugement et avec bienveillance,
- De vous soutenir et vous aider à résoudre la crise de façon adéquate,
- De vous orienter vers les acteurs du territoire pour une prise en charge adaptée à votre situation,
- De s'assurer que vous n'êtes pas en situation de danger et de mettre en place les mesures pour vous protéger si ce n'est pas le cas,
- De vous informer.



# DESTIGMATISER ET SENSIBILISER LES JEUNES

Mentalo est la première grande étude nationale sur le bien-être mental des jeunes de 11 à 24 ans en France, co-construite avec 300 jeunes et professionnels.

Soutenue par la DGESCO ainsi que le haut patronage du ministère de la Santé et de la Prévention et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce projet de recherche participative a pour ambition de promouvoir une participation plus active des jeunes à la science afin d'accroître et d'actualiser les savoirs et de répondre avec les scientifiques aux enjeux sociétaux.

Ses objectifs principaux sont :



- 1- Faire un état des lieux du bien-être mental des jeunes en France,
- 2- Identifier les facteurs associés pour mieux comprendre leur réalité,
- 3- Proposer des recommandations et des programmes de prévention adaptés, notamment numériques.

L'inclusion dans l'étude Mentalo est lancée depuis Mai 2024 et prendra fin juin 2028.



*Pour permettre une inclusion plus importante des jeunes normands, un travail spécifique sera mené au niveau de chaque PTSM normand pour promouvoir cette étude auprès des partenaires relais.*

MENTALO

# Le Projet Territorial de Santé Mentale 2026-2030

- Le PTSM vise « l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture (...) à l'initiative des professionnels et établissements travaillant dans le champ de la santé mentale » (article L. 3221-2 du code de la santé publique) sur le territoire de l'Orne.

- Son ambition :**

Répondre de manière coordonnée et adaptée aux besoins des populations, en favorisant la prévention, le dépistage, le traitement et le suivi des personnes concernées, tout en intégrant les dimensions sociales, éducatives et professionnelles.

- **Diagnostic territorial de Santé Mentale:**

Première étape qui identifie les besoins, les ressources existantes et les enjeux spécifiques à la santé mentale.  
S'appuie sur des données épidémiologiques, sociales et sanitaires.

- **Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) :**

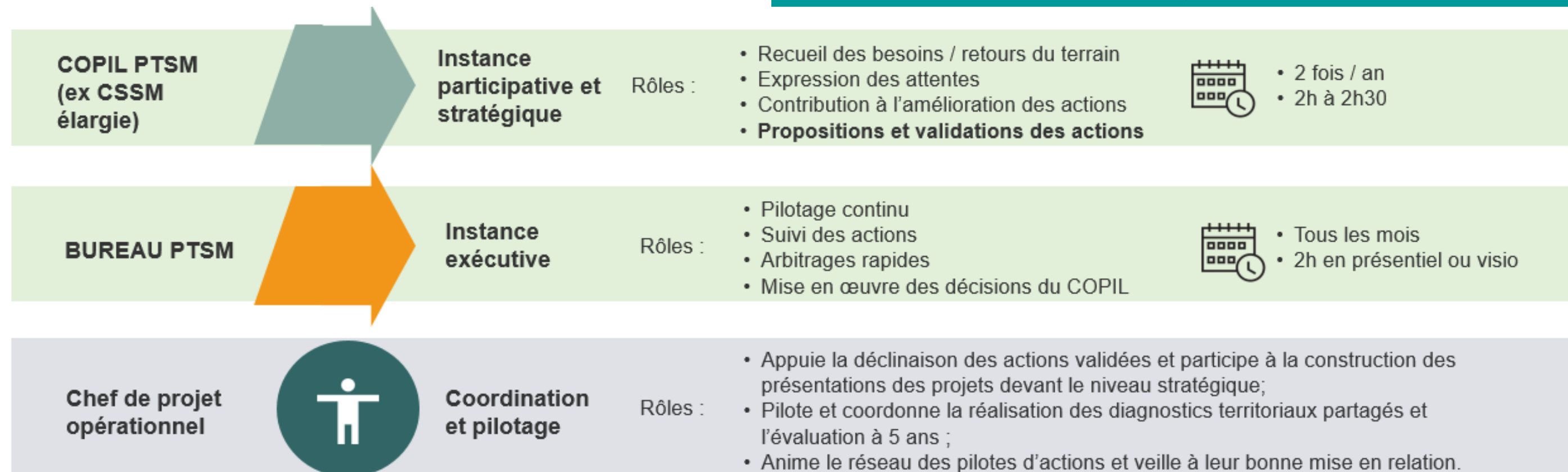
Définit les orientations stratégiques et les modalités d'actions prioritaires à mettre en œuvre et implique tous les acteurs locaux : services de santé, collectivités, associations, usagers, institutionnels,...

Constitue un outil stratégique pour organiser et coordonner la prévention, les soins et l'accompagnement, en favorisant :

- La continuité des parcours
- La complémentarité des interventions
- L'accès équitable aux ressources

- **Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) :**

Formalise l'engagement des acteurs en traduisant les objectifs opérationnels du PTSM en fiches actions concrètes en précisant les moyens financiers et humains.





**Christophe PAILLON**

Coordinateur du réseau MDA 61



**Adeline BOÉ**

Cheffe de projet du PTSM 61



[coord.reseau.mda@cpo-alencon.net](mailto:coord.reseau.mda@cpo-alencon.net)



[coordonateur.ptsm@cpo-alencon.net](mailto:coordonateur.ptsm@cpo-alencon.net)



02 33 80 71 20



06 73 51 95 79

# COORDONNÉES